

## CIRCULAIRE

**Date :** Le 5 mai 2020

**NUMÉRO DE LA CIRCULAIRE :** COVID-19 n° 2020-79

---

**Destinataires :** Divisions scolaires, garderies, personnel du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

**Objet :** Les garderies en milieu scolaire peuvent ouvrir.

**Programme(s) :** Tous

---

**Type :**  Politique  Pour usage interne uniquement  
 Procédure  À titre d'information uniquement

**Date d'entrée en vigueur :** Immédiatement

---

**Sujet :** Les garderies en milieu scolaire peuvent rester ouvertes ou ouvrir de nouveau

Les garderies qui sont situées dans une école ou sur le terrain d'une école dans toutes les divisions scolaires provinciales peuvent rester ouvertes ou ouvrir de nouveau et offrir des services de garde d'enfants temporaires conformément à toutes les lignes directrices en vigueur concernant la santé publique et les programmes. Les services de garde d'enfants temporaires sont offerts pour appuyer les familles qui ont besoin de ces services en raison de la reprise graduelle de l'économie manitobaine.

Les centres qui sont prêts à ouvrir doivent noter ce qui suit :

- Les programmes ne sont pas tenus de présenter une preuve d'approbation de la province pour que leur permis soit rétabli.
- Les centres qui ont l'intention d'ouvrir de nouveau doivent avertir le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et remplir le formulaire en ligne sur le site <https://eswchildcare.ca/>.

Les centres offrant des programmes le matin, le midi et après les classes qui souhaitent accroître leurs services et rouvrir comme garderies à temps plein en vertu d'une licence provinciale doivent communiquer avec leur division scolaire pour examiner les exigences logistiques. Il faut entre autres déterminer si l'espace est approprié, examiner les besoins concernant les installations sanitaires dans les salles de bain ou autres espaces de l'école, et retirer le matériel pédagogique ou autres articles se trouvant dans les espaces éducatifs partagés.

Veillez noter que toutes les familles peuvent maintenant avoir accès aux garderies, le service n'étant plus limité aux travailleurs essentiels. Veuillez continuer à diriger les

parents vers l'outil de recherche de services temporaires de garde d'enfants afin de trouver une garderie qui leur convient. Les familles peuvent aussi avoir accès à toute place temporaire dans une garderie qu'ils ont fréquentée auparavant.

- L'outil de recherche est disponible sur le site <https://eswchildcare.ca>.
- Les établissements peuvent se connecter sur le site <https://eswchildcare.ca/Identity/Account/Manage>.

Pour toute question, veuillez envoyer un courriel à [cdcinfo@gov.mb.ca](mailto:cdcinfo@gov.mb.ca) ou appeler le Service de renseignements au public du Manitoba au 204 945-3744 ou sans frais au 1 866 MANITOBA (1 866 626-4862). Le personnel du Service de renseignements au public du Manitoba travaille avec le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, y compris les coordonnateurs des services de garderie, pour répondre directement aux appels et aux courriels, et les acheminer au besoin.

Veuillez agréer nos meilleures salutations.

Le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants